L’an deux mil vingt, le dix-neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOL L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, LE POTIER A, LANGLOIS R, ROLLAND I, BASSET A, TREHOREL S, BOIN C, EDY A, PERENNEZ G, DORE S, FOULFOIN F.

**Absents** **excusés** : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

JEGLOT B. qui a donné pouvoir à DORE S.

LE MOAL A. qui a donné pouvoir à ADELIS G.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

Arrivée d’Anthony EDY à 20h15.

**INTERVENTION DE XAVIER NICOLAS POUR PROJET LOTISSEMENT**

Monsieur Nicolas présente la proposition de plan d’aménagement du futur lotissement étudié par la commission urbanisme.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- pour l’instant, seule la partie zonée 1AU sera aménagée en une vingtaine de lots.

- l’entrée principale se fera par la rue de Beauséjour et débouchera sur une placette. Autour du cœur du lotissement, 3 îlots de 6 ou 7 lots seront aménagés.

- il n’y aura pas de bassin d’orage, des noues paysagères seront préférées avec un système de traitement des eaux pluviales

- la voirie, large de 5 mètres, sera partagée entre les piétons et les véhicules mais il n’y aura pas de trottoir

- 2 stationnements par lots seront obligatoires sur le domaine privé mais des places de stationnement seront aussi présentes sur chaque placette.

- la superficie des lots varie entre 450 et 700 m².

Le permis d’aménagement sera présenté au service urbanisme de Loudéac Communauté puis instruit.

**LOTISSEMENTS**

1. *Achat terrain Consorts Auffret :*

Evelyne Auffret quitte la séance lors de la présentation et du vote de ce point.

Gérard Mathécade rappelle que, par conventions en date du 13 mai et du 8 octobre derniers, le Conseil Municipal avait accepté d’acheter le terrain des Consorts Auffret au prix de 4,50 € le m².

Le bornage ayant été fait par le cabinet Nicolas, les surfaces réelles sont désormais connues. La parcelle A188 d’une contenance de 2 118 m² sera achetée 9 531 €.

Les parcelles A183 de 178 m² (talus), et A184 de 563 m² (voie d’accès) sont cédées par les Consorts Auffret à la commune en compensation des frais de raccordement électriques des trois lots en bordure de route que la commune prend en charge.

Aussi après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

► accepte les termes des conventions du 13 mai 2020 et du 8 octobre 2020 et leur mise en place

► décidel’achat de la parcelle A188 au prix de 9 531 €

► décide de financer les travaux d’extension de réseau électrique des 3 lots bordant la rue de Beauséjour.

► décide que les parcelles A183 d’une contenance de 178 m² et A184 d’une contenance de 563 m² seront achetées par la commune à l’euro symbolique.

► autorise Monsieur le Maire à signer les conventions, l’acte notarié et les pièces y afférentes.

1. *Nom des lotissements :*

*Ce point est rectifié après la réunion de Conseil afin de se mettre en accord avec la législation en matière d’urbanisme (mail envoyé aux élus le 24/11/2020).*

Gérard Mathécade propose Hameau des Trois Chênes ou Hameau du Chataignier. Céline Boin fait remarquer que le terme « hameau » n’est pas adéquat car un hameau représente un village éloigné du bourg.

Anthony Edy propose la Résidence des Lavandières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (L.Ivanov, R.Langlois, A.Basset et A.Edy) décide les noms suivants pour les futurs lotissements :

- Résidence de Cahouet pour lots bordant la rue de Beauséjour

- Résidence des Trois Chênes pour les lots situés par les parcelles que la commune va acheter aux Consorts Auffret et à M. Duault ainsi que les deux lots appartenant aux Consorts Auffret (devant le talus).

1. *Création budget lotissement :*

A la demande du Trésorier de Loudéac, le Conseil Municipal décide la création d’un budget lotissement « Résidence des Trois Chênes » en comptabilité à compter du 1er janvier 2021.

**EMPRUNT**

La commission finances, réunie le 20 octobre, a décidé d’effectuer un emprunt de 200 000 € sur 15 ans pour financer les travaux qui seront à payer avant la fin de l’année (notamment les achats de terrain Duault et consorts Auffret, l’éclairage public au Hameau de Bonne Brousse ainsi que la voirie rurale).

Anthony Basset présente les propositions du Crédit Agricole (échéances à capital constant : 0,50% sur 15 ans avec une commission d’engagement de 300 € ou échéances constantes : 0.52% sur 15 ans avec une commission d’engagement de 300 €) et de la Banque Postale (échéances à capital constant : 0.51 % sur 15 ans avec une commission d’engagement de 200 €).

La commission finances propose de retenir l’offre de La Banque Postale. Gildas Pérennez, membre de la commission, s’étonne car il ne pense pas que la commission se soit prononcée. Anthony Basset rappelle que la commune a 14 prêts au Crédit Agricole et 4 à la Banque Postale, un prêt court-terme va être remboursé en décembre auprès de la Banque Postale. Il suggère donc de retenir cet établissement afin d’être présents dans les deux établissements.

Monsieur le Maire rappelle que la différence de coût entre les deux établissements est de 78 € et il pense lui aussi qu’il est important d’avoir des prêts dans deux banques afin d’avoir une marge de manœuvre pour négocier les futurs prêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour le prêt de 200 000 € à la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

**VOIRIE**

1. *Adhésion au groupement de commandes LCBC pour voirie rurale 2021* :

Le Conseil Municipal décide d’adhérer au groupement de commande pour le programme voirie 2021 et nomme Maurice TILLY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, référent pour ce dossier.

1. *Devis pour curage des fossés* :

Maurice Tilly explique que des travaux de curage de fossés seront faits dans les villages suivants : La Ville au Moulin, Kergouet, Dugouet, Le Hinlée, Le Cosquer, Belle Noë, Kerbiguet, La Ville Boscher soit environ 2 000 ml. Certains travaux seront refacturés aux propriétaires.

Trois entreprises ont répondu à la demande de devis. L’entreprise Choupeaux (de La Motte) n’a pas souhaité répondre.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| BUCHON TP | 70 € HT / h de mini-pelle  65 € HT/h de tracteur avec remorque | 16 h de travail | 1 120 € HT  1 040 € HT  Soit 2 160 € HT |
| ETA DUBOIS | 70 € HT / h de pelle à pneus  55 € HT/h de tracteur avec remorque  Soit 1,90 € / ml |  | Soit 3 800 € HT |
| CONNAN Kristen | 1 € HT / m curage douves sans remorque  1,50 € HT / m curage douves avec remorque |  | 2 000 € HT sans remorque  3 000 € HT avec remorque |

Les élus s’étonnent que les devis ne soient pas tous calculés en fonction du linéaire ce qui les rend difficilement comparables. Gildas Pérennez demande si les 16 heures établies par l’entreprise Buchon seront suffisantes pour effectuer les travaux. Vincent Tréhorel pense que le devis est plus précis en linéaire qu’en heure. Sylvie Doré suggère de reprendre contact avec cette entreprise pour lui demander un devis en linéaire.

Selon Anthony Basset, si l’entreprise Buchon estime que 16 heures de travail sont nécessaires, il faut faire confiance tout en laissant une marge de manœuvre de 2 ou 3%. Maurice Tilly précise que les entreprises sont venues sur le terrain donc voient très bien le travail qui est à faire.

Maurice Tilly propose de retenir l’entreprise Buchon tout en spécifiant que le travail devra être fait en 16 heures comme prévu sur le devis.

Il explique aussi que cette entreprise a déjà effectué des travaux d’urgence au terrain de foot qui ont donné entière satisfaction et qu’il est donc préférable de faire travailler l’entreprise Buchon pour le curage des fossés et de conserver celle de Monsieur Connan pour le fauchage des accotements et le passage de l’épareuse.

Monsieur le Maire est d’accord avec la proposition de Maurice Tilly et rappelle que la commune fait déjà travailler l’entreprise Connan pour environ 10 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (V.Tréhorel) retient le devis de l’entreprise Buchon TP.

**EXTENSION MAISON DES LUTINS**

1. Plan de financement :

Laure Ivanov informe qu’afin de déposer les demandes de subvention, la commune doit délibérer sur le plan de financement.

Afin d’avoir le maximum de subventions, le montant des travaux retenu concerne le projet démolition et reconstruction.

Dépenses : - achat maison et frais notariés : 71 985,57 €

- maitrise d’œuvre : 53 300,00 €

- honoraires (SPS, contrôle technique, ADAC…) : 51 700,00 €

- travaux : 410 000,00 €

- mobilier : 20 000,00 €

Soit 606 985,57 € HT

Recettes : - subvention CAF (achat, honoraires et travaux) : 289 338,00 €

- subvention CAF (mobilier) : 10 000,00 €

- subvention DETR (honoraires et travaux) : 180 250,00 €

- emprunt : 127 397,57 €

Soit 606 985,57 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le plan de financement.

1. Dossier de demande de DETR :

Laure Ivanov précise qu’un dossier de demande de DETR sera à constituer en décembre pour un dépôt en Préfecture début janvier 2021.

Ne peuvent être subventionnées dans le cadre de la DETR que les dépenses liées aux travaux et aux honoraires soit une dépense subventionnable de 515 000 €. La commune peut prétendre obtenir 35% d’aide soit 180 250 €.

Anthony Basset précise que la commune ne pouvant faire qu’une demande de DETR par an, celle concernant la salle de sports sera reportée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de DETR auprès des services préfectoraux.

**DEVIS LOGICIEL PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES COMMUNALES**

Laure Ivanov rappelle que depuis le 1er juillet 2020, la commune a mis en place le Pay Fip, par l’intermédiaire du Trésor Public, afin de payer en ligne sur les factures.

Afin que les familles puissent régler les factures cantine, accueil périscolaire et accueil de loisirs en ligne, le logiciel de facturation doit être équipé d’un module.

La société Abélium a fait deux propositions :

► « mise en place des mentions TIPI/PAY FIP » sur les factures : les familles devront aller sur le site TIPI grâce à des codes pour pouvoir payer. Le montant du devis est de 350 € HT.

L’inconvénient est l’utilisation de deux sites : un pour réserver la cantine et un autre pour le paiement.

► « mise en place du paiement en ligne sur le portail familles » : chaque famille recevra un mail de mise à disposition de sa facture sur le portail famille puis pourra payer directement sur ce portail qu’elle utilise déjà pour la réservation de la cantine. Le montant du devis est de 800 € HT.

Ce système est plus cher mais plus simple d’utilisation car chaque famille peut réserver et payer sur un même site, toutes les factures seront envoyées en dématérialisées.

Le Conseil Municipal pense qu’il est préférable de retenir la 2ème option afin de faciliter les démarches des familles. Régis Langlois s’interroge sur la nécessité de ce logiciel. Laure Ivanov rappelle que c’est une obligation pour les collectivités de proposer un paiement en ligne.

Le devis « mise en place du paiement en ligne sur le portail familles » d’un montant de 800 € HT est accepté par le Conseil Municipal par 16 voix pour et 3 abstentions (S. Doré, B.Jéglot et R.Langlois).

**TRAVAUX ELECTRICITE EN REGIE A L’ECOLE DES PERRIERES**

Gérard Mathécade informe que, chaque année, les agents communaux équipent tout ou une partie d’un bâtiment communal en dalles Leds. Ces travaux d’électricité se font en régie. Cette année, il est proposé de poser des dalles Leds dans la classe maternelle de l’école des Perrières pendant les vacances de Noël.

Au cours des années précédentes, des dalles Leds ont déjà été installées dans trois classes et le couloir. Afin d’avoir les mêmes luminaires, un seul devis a été demandé à la société Sonepar qui a équipé les autres salles de classe. Le montant est de 454,60 € HT.

Il restera la salle de motricité à équiper en 2021.

Régis Langlois suggère d’acheter les dalles Leds pour la salle de motricité également cette année afin de ne pas être confronté à des fins de séries ou rupture de stock.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise l’achat de dalles Leds pour la classe maternelle et pour la salle de motricité.

**PERSONNEL**

1. *Embauche de trois agents recenseurs* :

Monsieur le Maire indique que trois personnes ont postulé au poste d’agent recenseur : Monique Bruhan, Nathalie Powilleit et Yoann Masson.

Ces personnes seront embauchées du 5 janvier au 20 février 2021. Le recensement aura lieu du 21 janvier au 20 février mais les formations ont lieu début janvier et la tournée de reconnaissance devra être faite entre les 2 jours de formation.

Après avoir présenté les solutions possibles pour la rémunération (sur la base d’un indice de la fonction publique, sur la base d’un forfait ou en fonction du nombre de questionnaires), Monsieur le Maire précise que, quel que soit le mode de rémunération choisi, celle-ci ne peut être inférieure au SMIC horaire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | minimum | moyenne | maximum |
| Bulletin individuel | 0,40 € | 1,40 € | 2 € |
| Feuille logement | 0,22 € | 1,00 € | 4,50 € |
| formation | 18,00 € | 40,00 € | 110,00 € |

Peuvent s’ajouter des primes : tournée reconnaissance (entre 25 et 210 € brut avec une moyenne de 75€), prime de fin de collecte et indemnités frais carburant (entre 10 et 350 € avec une moyenne de 100 €).

Monsieur le Maire précise qu’en 2016, chaque agent recenseur avait environ entre 220 et 250 logements à enquêter soit entre 500 et 550 bulletins individuels et que les agents recenseurs étaient rémunérés de la façon suivante :

- 1,20 € / feuille de logement

- 2 € / bulletin individuel

- 120 € prime fin de collecte

- 80 € remboursement frais de carburant

Soit environ 1450 € net pour chaque agent recenseur.

Monsieur le Maire propose de rester sur le même tarif pour la feuille de logement et le bulletin individuel et de passer la prime de fin de collecte à 150 € et le remboursement des frais de carburant à 100 €.

Après en avoir délibéré, la proposition d’augmenter la rémunération des agents n’est pas acceptée, le Conseil Municipal souhaite conserver les mêmes bases de rémunération qu’en 2016 par 13 voix pour, 4 contre et 2 abstentions (G.Adelis et E.Auffret).

1. *Maintien des contrats aidés* :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé que les contrats aidés ne pouvaient pas être renouvelés car l’Etat ne verse plus de participation.

De ce fait, les contrats aidés de Céline Brazy et Geoffrey Guérin ont pris fin le 14 octobre.

Toutefois, Cap Emploi nous a fait savoir, le 2 novembre dernier, que l’Etat avait de nouveau ouvert une enveloppe budgétaire permettant l’embauche de contrats aidés avec un remboursement de l’Etat de 45% des 20 premières heures hebdomadaires (50% pour précédent contrat) sur 11 mois renouvelable 4 fois.

Aussi, Geoffrey Guérin a réintégré le service technique lundi 9 novembre. Par contre, la commune ne peut pas bénéficier de cette aide pour Céline Brazy car elle est en contrat CDD d’un an. Le contrat aidé n’étant que de 11 mois, il lui est défavorable. Monsieur le Maire rappelle que la commune va obtenir une aide de 6 000 € afin de pérenniser le poste de Céline Brazy.

1. *Colis de fin d’année pour les employés communaux* :

Chaque année, la commune offre un colis gourmand en fin d’année aux employés communaux, à l’animatrice de la bibliothèque et aux 2 bénévoles ainsi qu’à l’animateur sportif pour un budget unitaire d’environ 20 €.

Cette année, il est proposé d’acheter 19 colis à la Biscuiterie de Guerlédan. Chaque colis comprend 1 paquette de galettes bretonnes, 1 paquet de palets bretons, 1 terrine, 1 rillette de St-Jacques et des chocolats pour un montant de 19,40 € soit une dépense totale de 368,60 €.

Accord du Conseil Municipal.

**ADHESION AU MARCHE DE MISE EN CONCURRENCE DU CENTRE DE GESTION POUR L’ASSURANCE CYBER-SECURITE**

Monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion a pour intention de proposer un contrat-groupe d’assurance « cyber-risque » aux collectivités garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques. Les procédures et les échanges dématérialisés font fortement augmenter le risque de piratage informatique dans les collectivités locales.

Ce contrat a pour objet de regrouper les communes à l’intérieur d’un marché d’assurances dit « police d’assurance collective à adhésion facultative » afin de permettre à la collectivité d’éviter de conduire sa propre consultation d’assurance car il y a une obligation de mise en concurrence.

Aussi, le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne son accord pour se joindre ou non à la procédure de mise en concurrence pour ce contrat d’assurance.

**ADAC : DESIGNATION D’UN REPRESENTANT COMMUNAL POUR L’ASSEMBLEE GENERALE**

Par courrier en date du 30 octobre dernier, le Président de l’ADAC demande à chaque commune de nommer un représentant pour assister à l’Assemblée Générale une fois par an.

Le 4 décembre prochain, cette assemblée se réunira en visio-conférence pour élire les membres du Conseil d’Administration.

Monsieur le Maire se propose pour en faire partie. Le Conseil Municipal donne son accord.

**TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LCBC**

Monsieur le Maire informe de la demande de LCBC concernant le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la structure intercommunale.

La communauté de communes a compétence en matière d’assainissement, de collecte des déchets ménagers, de voirie intercommunale, de création, entretien et gestion des aires d’accueil ou terrains de passage des gens du voyage, d’habitat et de planification. L’exercice de cette compétence implique le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de LCBC.

Toutefois, les communes peuvent s’opposer à ce transfert de compétence des pouvoirs de police.

Si tel est le cas, un arrêté municipal s’opposant au transfert de compétence doit être pris par Monsieur le Maire.

Aussi, cet arrêté a été pris le 16 novembre dernier et reprend les termes suivants :

« *Article 1* :

***Volet assainissement, collecte des déchets ménagers, accueil des gens du voyage :***

*S’oppose au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale permettant de règlementer les activités liées à la compétence assainissement, collecte des déchets, accueil des gens du voyage au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre.*

***Volet voirie :***

*S’oppose au transfert de la police de la circulation et du stationnement et/ou la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre.*

***Volet habitat :***

*S’oppose au transfert des prérogatives confiées aux maires en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L511-1 à L.511-4, L.511-5 et L.511-6 du code e la construction et de l’habitation pour la commune de Trévé.*

*Article 2 :*

*Ampliation du présent arrêté sera notifiée au Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre et à Monsieur le Préfet des Côtes d’Armor. »*

Gildas Pérennez demande en quoi consistent exactement les pouvoirs de police du Maire et se demande pourquoi un transfert est demandé alors que la communauté de communes a déjà compétence dans ces domaines. Monsieur le Maire dit qu’il est important que la commune puisse conserver ses pouvoirs de police afin de pouvoir continuer à gérer certains domaines ce que les élus approuvent aussi.

A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire se rapprochera du Président de LCBC afin d’avoir plus d’explications sur ce point et en donnera le compte-rendu à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L’EGLISE**

Anthony Basset informe que le montant des indemnités de gardiennage de 2020 est identique à celui de 2019 soit 120,97 € à verser à la Paroisse. Ce montant est fixé par arrêté préfectoral.

Régis Langlois est contre le versement de cette indemnité et demande si des astreintes peuvent être mises en place pour que les employés communaux s’occupent de l’entretien et de l’ouverture de l’église.

Anthony Basset rappelle que cette indemnité est une obligation pour les communes qui ont une église et que la mise en place d’un système d’astreintes serait beaucoup plus onéreux.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (R.Langlois) et 4 abstentions (S.Doré, B.Jéglot, M.Tilly et A.Edy) accepte le versement de cette somme à la Paroisse de Loudéac au titre des indemnités de gardiennage de l’église.

**POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

- vidange étang : Gérard Mathécade informe que, suite à son expertise, Monsieur Dumont (Fédération Départementale de Pêche) a estimé que les planches du bas du moine n’étaient finalement pas à changer. De ce fait, la vidange n’est plus nécessaire. Seules les planches au-dessus du niveau d’eau actuel sont à changer.

Gérard Mathécade a donc demandé des devis à la scierie Corbel de Quessoy, à la Sarl Saint-Jalmes Gaudin du Haut Corlay, à l’entreprise Connell de Saint-Goueno et à l’entreprise Le Marchand du Quillio pour 60 planches (30 planches mises en double).

L’entreprise Corbel n’a pas répondu. Les autres devis sont de : 1 470 € HT pour la Sarl St-Jalmes Gaudin, 2 140 € HT pour Connell et 3 766,20 € HT pour Le Marchand. Les planches seront posées par les employés communaux.

Il est proposé de retenir le devis de la Sarl Saint-Jalmes Gaudin.

Des travaux d’enduit ont été faits sur le moine. Vu l’urgence, le devis de la société Avis Matériaux d’un montant de 714,40 € HT a été validé par Monsieur le Maire et les Adjoints.

De plus, au départ de l’échelle à poissons, il a été constaté une grosse fissure que les employés communaux vont réparer avec le reste de l’enduit.

- voirie rurale : les travaux de réfection en enrobé sont terminés. Il reste à faire le regarnissage des accotements puis le service technique procèdera aux contrôles des écoulements d’eaux pluviales.

- église : les travaux de l’entreprise Le Marchand sont terminés ainsi que la peinture faite par les agents du service technique. Le total des travaux s’élève à 7 396,28 € HT.

- entretien des bandes boisées : l’entretien des haies bocagères communales est en cours depuis lundi. Ce travail est fait par l’Association Terres et Bocages sur un linéaire de 1 726 ml. Il se peut que tout ne soit pas fait cette année. Certaines bandes pourront être entretenues par des bénévoles qui garderont le bois pour leur propre compte.

Le devis date de novembre 2019 pour un coût estimatif de 2 636 € HT.

**QUESTIONS DIVERSES**

- subvention travaux église : la subvention obtenue par le Conseil Départemental pour ces travaux s’élève à 5 792 € soit 80 % d’une dépense subventionnable de 7 241 €.

- chemin Gouardeux : suite à la dernière séance du Conseil Municipal, Gérard Mathécade a rencontré le propriétaire du champ qui s’opposait à la vente du chemin rural. Après discussion, et avec l’accord de Monsieur Lasnel, il est proposé de ne pas vendre ce chemin à condition que le propriétaire du champ s’engage à ne pas encombrer le chemin lorsque Monsieur Lasnel réceptionnera de la marchandise.

Si cette condition n’est pas respectée, la commune procédera à la vente du chemin à Monsieur Lasnel.

Frédéric Foulfoin demande si ce chemin dessert des parcelles car la cession ne pourra pas se faire que si cette voie n’en dessert pas. Gérard Mathécade précise que la portion du chemin que Monsieur Lasnel souhaite acheter ne dessert que sa propriété.

- honorariat Maire et Adjoints : Monsieur le Maire informe que,par arrêté du 2 novembre 2020, Monsieur le Préfet a décidé de nommer Joseph Collet Maire Honoraire et Gérard Le Tilly, Louisette Le Merrer, Guy Flageul ainsi que Françoise Pommeret Maire-Adjoints Honoraires.

Ces élus ont chacun servi la commune au moins 18 ans.

La remise de ces distinctions pourra se faire lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité ou à l’occasion d’une cérémonie à la Mairie si le protocole sanitaire le permet.

Concernant la cérémonie des vœux, Laure Ivanov demande si des Trévéens seront récompensés. Monsieur le Maire propose d’y réfléchir.

- colis du CCAS : Evelyne Auffret rappelle que les colis ont été commandés chez Ker Cadélac pour un tarif de 25 € pour le colis couple et 19 € pour le colis une personne.

41 colis couple et 83 colis une personne sont commandés mais 3 personnes doivent encore être contactées. Les colis seront déposés à la salle des fêtes courant décembre et les élus devront les distribuer avant la fin de l’année.

**Dates à retenir** :

* Mercredi 25 novembre à 18h30 : commission enfance-jeunesse
* Mercredi 25 novembre à 20h : commission animation
* Mercredi 25 novembre à 19h : réunion du SIAEP La Motte Trévé
* Mardi 1er décembre : Conseil Communautaire
* Mercredi 2 décembre à 19h : commission finances
* Jeudi 3 décembre à 19h : commission bâtiments
* Lundi 7 décembre à 18h : Conseil d’Administration du CIAS
* Jeudi 10 décembre à 20h : Conseil Municipal